

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18120**

### Intitulé

Agent(e) de sécurité cynophile au contact du public

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Régie autonome des transports parisiens (RATP)

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

responsable du centre de formation du Métro

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Il s'agit dans le cadre d'un binôme Homme/Chien de pouvoir assurer des missions de sécurisation dont l'objet consiste à veiller à la sécurité des personnes et des biens sur la voie publique, dans les transports en commun et les lieux ouverts au public, et ce dans le respect du cadre légal.

- Constitution du binôme Homme-Chien
- Soins du chien-Moyens logistiques
- Technique de défense et d'intervention
- Mises en situation dans les domaines de la prévention, de la dissuasion et de l'intervention.

Les capacités attestées :

Adapter la conduite au comportement de l'animal dans le respect des règles de sécurité

Démontrer que le chien répond au code de bonne santé

Maîtriser les techniques de défense et d'intervention

Maintenir et perfectionner les acquis du binôme

Evoluer au contact du public

Prendre en main et gérer une situation

Intervenir avec le chien

Maîtriser les écrits

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Sécurité des personnes et des biens

Agent(e) de sécurité cynophile des administrations et de gardiennage

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2503 : Sécurité et surveillance privées

### Réglementation d'activités :

loi N° 83-629 du 12 juillet 1983 relative à l'activité de sécurité privée

Le code des transports

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Evaluation théorique sur:

- La législation
- les techniques cynophiles
- L'univers canin
- La biologie animale
- la communication

Evaluation sur la pratique "dressage et conduite du chien"

-Discipline-Obéissance

-Accoutumance au milieu

-Maintien en condition

Evaluation de mise en situation

-Apprentissage des différents schémas d'intervention

-Mise en oeuvre pratique des schémas dans les espaces publiques

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

#### OUINON

#### COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant

X

En contrat d'apprentissage

X

|   |   |   |
|---|---|---|
| Après un parcours de formation continue     | X | Deux responsables institutionnels d'entité canine<br>un vétérinaire<br>Un maître de chien externe<br>Le responsable de l'entité cynotechnique RATP<br>Un cadre responsable d'une entité territoriale du département de la sécurité RATP<br>Un agent de maîtrise RATP<br>Un représentant du personnel RATP |
| En contrat de professionnalisation          | X |   |
| Par candidature individuelle                | X | Identique au jury de formation continue   |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2013 | X | Identique au jury de formation continue   |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2012.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 20 janvier 2014 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent(e) de sécurité cynophile au contact du public" avec effet au 13 octobre 2012, jusqu'au 30 janvier 2019.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Depuis 2000, 37 titulaires de la certification

##### Autres sources d'information :

##### Lieu(x) de certification :

Régie autonome des transports parisiens (RATP) : Île-de-France - Paris ( 75) [Maison de la RATP]

Centre Cynophile de la RATP 6 ter Chemin vert

94370 Sucy-en-Brie

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :

**Certification précédente :** Conducteur (trice) de chien de sécurité au contact du public